

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

CHAPITRE 323
MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES
(Entretien)

Article 2200. — *Entretien du domaine et matériel du génie.*

Travaux divers et périodiques — entretien courant	102.600.000 »
Grosses réparations	190.000.000 »
Améliorations	146.280.000 »
Masse de casernement	25.200.000 »
Entretien du matériel du bataillon de génie, des corps de troupe et services	31.000.000 »
Dépenses de fonctionnement du service	8.000.000 »
Renouvellement des matériels et engins du bataillon du Génie	141.088.000 »
Entretien des groupes électrogènes et stations de pompage	7.300.000 »
Matériel de lutte contre l'incendie	3.800.000 »
Matériel défensif	3.600.000 »
Entretien matériel génie des C.T. et services	13.100.000 »
Travaux d'infrastructure en Casamance	14.400.000 »
Total de l'article 2200	686.368.000 »

Article nouveau. — *Entretien Stade Ibar-Mar-Diop*

Entretien et réparations	11.000.000 »
Total de l'article nouveau	11.000.000 »
Total du chapitre 323	697.368.000 »

CHAPITRE 324
(Transfert)

Article 2210. — <i>Subvention à l'Office national des Anciens combattants</i>	26.256.000 »
Total de l'article 2210.	26.256.000 »

